



Volet B

Copie à publier aux annexes du Moniteur belge après dépôt de l'acte



14146007

TRIBUNAL DE COMMERCE

16 JUL. 2014

NIVELLES

Greffé

N° d'entreprise : 0899.718.649

Dénomination

(en entier) : **LNA PAVILLON DE LA CENSE**

(en abrégé) :

Forme juridique : **Association sans But Lucratif**Siège : **Boulevard de la Cense, 70 - 1410 Waterloo**Objet de l'acte : **Renouvellement de mandats**

A. Il résulte de la réunion du Conseil d'administration du 22 mai 2014 de l'association sans but lucratif LNA PAVILLON DE LA CENSE, dont le siège social est sis Boulevard de la Cense, 70 à 1410 Waterloo et enregistrée auprès du Registre des Personnes Morales de Nivelles sous le numéro BCE 0899.718.649 (ci-après "l'Association"), que les décisions suivantes ont été prises :

Après avoir examiné la situation des mandats des administrateurs, le Conseil prend acte de ce que, à défaut de renouvellement, les mandats des administrateurs se termineront le 25 juillet 2014.

Le Conseil invitera l'assemblée à renouveler ces mandats et décide d'ores et déjà que les mandats respectifs

-de président du Conseil d'administration de l'Association assuré par la SA WOOD SIDE RESIDENCE, dont le siège social est sis Avenue du Général Ceuninck, 75 à 1020 Bruxelles, enregistrée auprès du Registre des Personnes Morales de Bruxelles sous le numéro BCE 0441.675.147, représentée par M. Willy SIRET, né le 08 août 1974 à Fontenay le Comte et domicilié Avenue Bonnet, 1 à Nantes (France) et

-de délégué à la gestion journalière assuré par la SPRL PARC DE LA CENSE, dont le siège social est sis Boulevard de la Cense 70 à 1410 Waterloo, enregistrée auprès du Registre des Personnes Morales de Nivelles sous le numéro BCE 0884.338.805, représentée par Willy SIRET précité,

demeureront en vigueur tant que ces derniers seront administrateurs de l'Association.

B. Il résulte de la réunion de l'Assemblée Générale du 23 juin 2014 de l'Association que les décisions suivantes ont été prises :

1. L'Assemblée décide de renouveler les mandats d'administrateur de la SA WOOD SIDE SA précitée, représentée par M. Willy SIRET précité et de la SPRL PARC DE LA CENSE précitée, représentée par M. Willy SIRET précité, pour une durée de 6 ans jusqu'à l'Assemblée Générale ordinaire de 2020 statuant sur les comptes clos au 31 décembre 2019 ;

2. L'Assemblée Générale donne mandat spécial avec pouvoir de substitution à Thomas Daenen et Matthieu Beauvois, tous deux avocats chez KOAN, dont le cabinet est sis 100 Boulevard du Souverain à 1170 Bruxelles, chacun agissant individuellement avec pouvoir de substitution, afin d'effectuer toutes les formalités de dépôt auprès du tribunal de commerce et de publication aux annexes du Moniteur belge des décisions qui précèdent et pour l'éventuelle régularisation du passé.

Clément PIRENNE
Mandataire

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 29/07/2014 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B :

Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter l'association, la fondation ou l'organisme à l'égard des tiers

Au verso : Nom et signature